



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

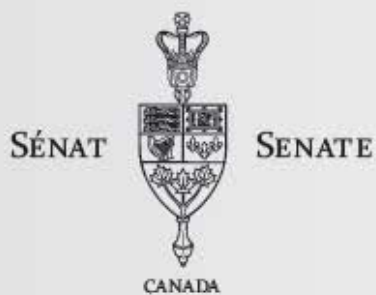
L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



COMBATTRE LA MENACE TERRORISTE AU CANADA : RAPPORT PROVISOIRE

**Comité sénatorial permanent
de la sécurité nationale et de la défense**

L'honorable Daniel Lang
Président

L'honorable Grant Mitchell
Vice-président

Juillet 2015

This document is available in English

Le rapport et les délibérations du Comité sont disponibles sur internet :
www.senate-senat.ca/secd.asp

Des exemplaires imprimés de ce document sont disponibles auprès de :
La Direction des comités du Sénat au (613) 990-0088
ou par courriel à
secd@sen.parl.gc.ca

DÉDICACE

**LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA
DÉFENSE DÉDIE LE PRÉSENT RAPPORT AUX VICTIMES DE TERRORISME**

L'ADJUDANT PATRICE VINCENT

LE CAPORAL NATHAN CIRILLO

LES VICTIMES DES ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE

**LES VICTIMES DE L'ATTENTAT TERRORISTE CONTRE LE VOL 182 D'AIR INDIA
QUI EST SURVENU IL Y A 30 ANS LE 23 JUIN 1985**

NOUS NE VOUS OUBLIERONS JAMAIS

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES	i
ORDRE DE RENVOI	ii
INTRODUCTION	iii
CONTEXTE.....	v
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	vi
RADICALISATION AU CANADA.....	1
A. Contexte	1
B. Les foyers de radicalisation.....	2
C. Ce qui pousse les gens à la radicalisation.....	4
D. Incidence de la radicalisation sur les familles et services de soutien à leur disposition	4
PRÉVENTION.....	7
A. Combattre la radicalisation.....	7
B. Partenariats entre le gouvernement fédéral et les provinces	7
C. Financement du terrorisme	8
D. Glorification du terrorisme	10
E. Information publique.....	11
INFLUENCE ÉTRANGÈRE AU CANADA.....	13
A. Financement de source étrangère	13
B. Infiltration d'organismes et d'événements canadiens	14
POURSUITES.....	15
DILIGENCE ET DISSUASION.....	19
A. Analyse préalable	19
B. Poursuites-baillons	20
REGARD VERS L'AVENIR.....	22
A. Examen et surveillance	22
B. Recherche	23
C. Planification de la protection civile	23
ANNEXE 1 – TÉMOINS.....	25

MEMBRES

L'honorable Daniel Lang, *président*
L'honorable Grant Mitchell, *vice-président*

et

L'honorable Lynn Beyak
L'honorable Jean-Guy Dagenais
L'honorable Joseph A. Day
L'honorable Colin Kenny
L'honorable Thanh Hai Ngo
L'honorable Carolyn Stewart Olsen
L'honorable Vernon White

Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs Claude Carignan, C.P. (ou Yonah Martin) et James S. Cowan (ou Joan Fraser).

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux du Comité :

Les honorables sénateurs George Baker, C.P., Marie-P. Charette-Poulin**, Tobias C. Enverga, et Suzanne Fortin-Duplessis**.

(**Sénateur à la retraite)

Employés des sénateurs :

Naresh Raghubeer, conseiller en politiques, Bureau du sénateur Lang
Kyle Johnston, conseiller en politiques, Bureau du sénateur Mitchell

Employés du comité :

Josée Thérien, greffière du Comité
Adam Thompson, greffier du Comité
Maritza Jean-Pierre, adjointe administrative
Holly Porteous, analyste, Bibliothèque du Parlement
Wolfgang Koerner, analyste, Bibliothèque du Parlement
Christina Yeung, analyste, Bibliothèque du Parlement
Francine Pressault, agente de communications
Alida Rubwindi, agente de communications

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 19 juin 2014 :

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Housakos,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les menaces à la sécurité nationale, notamment :

- a) le cyberespionnage;
- b) les menaces aux infrastructures essentielles;
- c) le recrutement de terroristes et le financement d'actes terroristes;
- d) les opérations antiterroristes et les poursuites contre les terroristes;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 décembre 2015 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 90 jours après le dépôt de son rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gary W. O'Brien

INTRODUCTION

Le 19 juin 2014, le Sénat a autorisé le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense « à étudier, afin d'en faire rapport, les menaces à la sécurité nationale ».

Dans son rapport provisoire, le comité examine le recrutement de terroristes, les activités terroristes, le financement d'activités terroristes, les poursuites contre les terroristes et d'autres aspects des menaces pour la sécurité auxquelles font face les Canadiens. Il produira ultérieurement un rapport sur le cyberespionnage et les menaces touchant les infrastructures essentielles du Canada.

Le comité sénatorial permanent a entendu de nombreux témoins, dont d'éminents spécialistes du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que plusieurs personnes qui ont une expérience personnelle de la radicalisation au Canada.

Le comité s'intéresse de très près aux menaces pesant sur les Canadiens et aux mesures qui doivent être prises pour les dissiper. Depuis le début de la présente étude, deux membres des Forces armées canadiennes ont été victimes d'actes de terrorisme. Le 20 octobre 2014, un terroriste extrémiste d'allégeance islamique fondamentaliste a tué l'adjudant Patrice Vincent à Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec. Deux jours plus tard, un autre djihadiste a abattu le caporal Nathan Cirillo, un soldat du régiment Argyll and Sutherland Highlanders qui montait la garde devant le Monument commémoratif de guerre à Ottawa, avant de prendre d'assaut les portes du Parlement dans le but de faire couler le sang et de semer le chaos.

Pendant les audiences, le comité a appris que 93 Canadiens cherchent à se joindre à des groupes extrémistes islamistes comme l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL), al-Qaïda, Boko Haram et al-Shabaab. On sait également que 80 Canadiens radicalisés se sont joints à des groupes terroristes à l'étranger et qu'ils sont rentrés au pays, et on croit que quelque 145 Canadiens sont à l'étranger où ils appuient des groupes terroristes. Au printemps 2015, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Michel Coulombe, a informé le comité que ces chiffres avaient augmenté.

Le comité a également appris que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a relevé 683 transactions liées au financement d'activités terroristes de 2009 à 2014, mais qu'aucune accusation n'avait été portée à ce chapitre.

Dans le cadre de son étude, le comité a entrepris une mission d'étude à Toronto afin de rencontrer des représentants des organismes de sécurité et de renseignement, des membres du Service de police de Toronto ainsi que des représentants de communautés ethniques et culturelles de Toronto qui sont préoccupées par le terrorisme et la radicalisation.

Les Canadiens doivent faire preuve de vigilance puisque l'extrémisme violent est une menace réelle, tant pour leur vie que pour leur mode de vie. Cette vigilance doit toutefois s'appliquer de manière réfléchie et équilibrée de manière à ne pas miner nos plus importantes valeurs. Nous devons trouver toutes les ressources, outils et techniques à la disposition d'une société civilisée

pour affaiblir et vaincre une force des plus sauvages. Nous tentons de réduire les risques pour les Canadiens, y compris les risques pour les jeunes canadiens vulnérables qui pourraient être attiré par des concepts extrémistes et des mesures violentes.

Il nous faut comprendre, à l'heure où la menace du terrorisme et de la radicalisation est encore vive, que tous les Canadiens sont touchés. Les solutions présentées dans le présent rapport revêtent une importance pour tous les Canadiens. Les solutions qui nous rallieront sont celles fondées sur la vérité, l'honnêteté et la franchise.

Le comité espère que l'information contenue dans le présent rapport aidera le gouvernement à rendre le Canada plus sûr dans un monde où la menace que fait peser le terrorisme ne cesse de grandir. Le comité entend effectuer un suivi des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de ses recommandations.

CONTEXTE

Les preuves grandissantes concernant la radicalisation, l'agitation extrémiste ainsi que les menaces et actes de violence terroristes au Canada et partout dans le monde ont mobilisé l'attention de bien des gens. Partout autour du globe, des milliers de personnes ont été mutilées, torturées, tuées ou réduites à l'esclavage par suite de la montée d'une idéologie fondamentaliste islamique violente.

Même au Canada, nous avons été témoins d'attentats terroristes, et les forces policières et les organismes de sécurité nationale ont déjoué des complots terroristes. Il existe aussi d'autres menaces terroristes, certaines étant mues par d'autres idéologies. Des groupes hostiles au gouvernement, comme le mouvement des « citoyens souverains » (aussi connu sous le nom Freeman on the Land) ont retenu l'attention de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres organismes d'application de la loi au cours des dernières années.

Les témoins ont indiqué que les menaces terroristes qui pèsent sur le Canada sont multidimensionnelles. Elles proviennent de nombreuses sources, tant internationales que nationales, et sont en constante évolution.

De toute évidence, la menace terroriste est réelle. Compte tenu de la mobilité croissante des gens à l'échelle internationale et de la prolifération des armes de destruction massive et des matières entrant dans leur fabrication, il est important que les citoyens et les décideurs envisagent sérieusement les dangers et les solutions qui se présentent.

Bien que tous les membres du comité reconnaissent qu'il est important de protéger les Canadiens contre les menaces terroristes, il appert que les opinions sur l'approche à adopter pour atteindre ce but diffèrent. Le rapport contient les conclusions ralliant une majorité de membres, mais, malgré de grands efforts pour arriver à un consensus, les sénateurs Mitchell, Day et Kenny s'opposent au rapport.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Le comité recommande :

Recommandation 1 – Que le gouvernement érige en infraction le fait d'être membre d'un groupe terroriste au Canada.

Recommandation 2 – Que le gouvernement se donne pour priorité d'étudier et de freiner la progression de l'extrémisme violent au Canada, en particulier l'idéologie propagée par le mouvement fondamentaliste islamique mondiale.

Recommandation 3 – Que le gouvernement travaille avec les communautés à risque, en particulier les femmes, pour encourager et appuyer les pratiques conformes aux valeurs canadiennes.

Recommandation 4 – Que le gouvernement s'efforce de mettre sur pied un programme pour communiquer de l'information claire et précise sur les signes de radicalisation aux intervenants de première ligne, y compris les enseignants, les policiers, les agents de correction, le personnel infirmier et les médecins, et qu'il en fasse plus pour encourager les Canadiens à signaler de manière anonyme toute information ayant trait au terrorisme, à l'extrémisme criminel ou à des activités suspectes qui pourraient menacer la sécurité en communiquant avec le réseau d'information sur la sécurité nationale au 1-800-420-5805.

Recommandation 5 – Que le gouvernement établisse un programme pour appuyer les familles qui signalent la radicalisation de leurs proches et qui cherchent à obtenir de l'aide.

Recommandation 6 – Que le gouvernement travaille avec les communautés musulmanes pour établir un discours efficace qui dénonce l'idéologie fondamentaliste islamique.

Recommandation 7 – Que le gouvernement établisse une liste, accessible au public, de visiteurs interdits, qui identifie les personnes aux idéologies radicales qui menacent la sécurité du pays et qui n'auront pas le droit de visiter le Canada.

Recommandation 8 – Que le gouvernement fédéral amorce et entretienne un dialogue avec les provinces dans le but de prévenir l'extrémisme et la radicalisation dans des domaines de compétence provinciale, notamment dans les écoles, les collèges, les universités et les prisons.

Recommandation 9 – Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les communautés musulmanes afin d'étudier les options possibles en matière de formation et de certification des imams au Canada.

Recommandation 10 – Que le gouvernement publie une base de données publique des organismes dont le statut d'organisme de bienfaisance a été révoqué en raison de leurs liens avec le terrorisme.

Recommandation 11 – Que, lorsque le gouvernement retire le statut d'organisme de bienfaisance à un organisme pour des motifs liés au terrorisme, il tienne les personnes responsables d'être complices d'activités terroristes ou de fournir un soutien matériel à ce type d'activités.

Recommandation 12 – Que le gouvernement mette à jour les lois canadiennes sur les crimes haineux et qu'il envisage d'interdire la glorification des terroristes, des actes terroristes et des symboles terroristes associés au terrorisme et à la radicalisation.

Recommandation 13 – Que le gouvernement informe les Canadiens au sujet des menaces pour la sécurité du Canada, et que les communications soient claires, qu'elles donnent des chiffres et qu'elles dressent un portrait réaliste et non ambigu de la sécurité nationale au Canada et à l'étranger.

Recommandation 14 – Que le gouvernement établisse et publie une « liste de terroristes recherchés » désignant les Canadiens visés par un mandat d'arrêt (national ou international) émis relativement à des activités terroristes.

Recommandation 15 – Que le gouvernement mette en œuvre des mesures pour prévenir l'entrée de fonds étrangers au Canada dans le cas où les fonds, les bailleurs de fonds ou les bénéficiaires ont été associés à un mouvement de radicalisation.

Recommandation 16 – Que le gouvernement travaille avec le Service canadien du renseignement de sécurité et le conseiller à la sécurité nationale pour veiller à ce qu'une séance d'information soit offerte, au moins une fois par année, aux dirigeants fédéraux et provinciaux concernés pour qu'ils soient au courant des menaces pour la sécurité du Canada sur leur territoire.

Recommandation 17 – Que les autorités gouvernementales établissent un protocole avec le Service canadien du renseignement de sécurité afin que les citoyens participant à des activités de liaison avec le public soient obligatoirement soumis à une vérification.

Recommandation 18 – Que le gouvernement établisse, au sein du ministère du Procureur général du Canada, une équipe spécialisée d'avocats chargés des poursuites intentées dans les affaires de terrorisme, et qu'il s'assure que les juges choisis pour instruire ces affaires ont des antécédents et la formation requis en matière de terrorisme.

Recommandation 19 – Que le gouvernement incite les services de police et les procureurs de la Couronne à appliquer les dispositions du *Code criminel* dans les domaines en question, notamment ceux qui concernent le terrorisme dans les sphères criminelles et précriminelles.

Recommandation 20 – Que le *Code criminel* soit modifié pour que les organisations d'application de la loi concernées aient le pouvoir de déposer des accusations relatives au terrorisme, sans avoir à demander d'abord l'autorisation du procureur général du Canada ou de tout autre ministre fédéral ou provincial.

Recommandation 21 – Que les Frères musulmans et les groupes qui y sont étroitement associés fassent l'objet d'une enquête du SCRS de manière prioritaire afin de déterminer s'ils devraient être désignés des entités terroristes.

Recommandation 22 – Que le gouvernement fédéral encourage les gouvernements provinciaux à adopter des lois qui protègent les Canadiens qui participent au discours public de poursuites vexatoires.

Recommandation 23 – Que le gouvernement établisse, entre les organismes nationaux d'examen de la sécurité, des passerelles législatives permettant le partage d'information entre ces organismes, le transfert d'enquêtes, la conduite d'enquêtes conjointes et la coordination dans la préparation de rapports, et qu'un processus d'examen indépendant soit mis en œuvre au sein des ministères et des organismes intéressés par la sécurité nationale, le cas échéant.

Recommandation 24 – Que le gouvernement repense le projet Kanishka en partenariat avec les provinces et les municipalités selon une formule de partage des coûts en mettant l'accent sur les projets pratiques qui renforcent les capacités des « communautés à risque », notamment les femmes, et en encourage les établissements postsecondaires à se pencher sur les questions liées au terrorisme et à la radicalisation.

Recommandation 25 – Que le gouvernement incite Sécurité publique Canada à collaborer davantage avec les municipalités, les provinces et le secteur privé afin de faciliter la planification de la protection civile contre le terrorisme, et que cet effort comprenne une analyse permettant d'établir que la *Loi sur les mesures d'urgence* est toujours utile et adéquate.

RADICALISATION AU CANADA

A. Contexte

Le Canada fait face à un éventail de menaces terroristes, attribuables en partie à des idées et des orientations extrémistes. Des nationalistes sikhs canadiens ont perpétré l'attentat à la bombe contre le vol d'Air India en 1985, qui constituait à l'époque le pire acte de terrorisme contre l'aviation. Les meurtres, en 2014, de deux membres des Forces armées canadiennes aux mains de djihadistes autoproclamés ont prouvé une fois pour toutes la portée des mouvements fondamentalistes islamiques mondiaux.

Le Canada a été explicitement menacé par des groupes islamistes à l'étranger, comme l'EIL et al-Qaïda. Ces groupes continuent de recruter des Canadiens et de les encourager à monter des attaques au Canada et à se rallier à leur cause à l'étranger. Les meurtres de l'adjudant Vincent et du caporal Cirillo sont considérés comme des réponses à ces appels. Pour combattre ces incitations à la violence, il faut cerner les éléments problématiques de l'idéologie djihadiste.

Plusieurs témoins représentant les services de sécurité nationale et d'application de la loi ont indiqué que l'extrémisme violent constitue, pour reprendre les paroles de Bob Paulson, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), une menace « grave et immédiate¹ ».

Le terrorisme de l'islamisme violent préoccupe particulièrement le gouvernement. Lors de sa comparution devant le comité, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Steven Blaney, a déclaré :

Les Canadiens connaissent les menaces que font peser, non pas dans un avenir et un pays lointains, le djihadisme violent, la radicalisation et les attaques terroristes. Nous l'avons vu à Montréal la semaine dernière, avec ces 10 jeunes. Comme vous le savez, il y a eu aussi l'attaque du Parlement fédéral. Il y a eu un complot en Colombie-Britannique, la tour du CN, les 18 de Toronto et le complot visant VIA Rail².

Bien que les menaces les plus récentes proviennent d'organisations comme l'EIL (aussi appelé Daech, État islamique) en Irak et en Syrie, auxquelles se sont joints plus de 130 Canadiens, les organismes d'application de la loi du Canada doivent lutter contre de nombreuses formes d'extrémisme, de haine et de violence. Le lieutenant Sylvain Guertin, chef du Service des enquêtes sur la menace extrémiste de la Sûreté du Québec, a décrit la situation comme suit :

¹ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 27 octobre 2014 (Paulson).

² Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 25 mai 2015 (Blaney).

La majorité des dossiers ouverts par le service sont liés à l'extrême droite et aux crimes haineux, en ce qui concerne plus de 25 p. 100 des dossiers. Ensuite viennent les dossiers liés à la radicalisation islamiste, qui représentent un peu moins de 25 [p. 100], les acteurs solitaires violents et les mouvements antigouvernementaux. Au total, ces quatre créneaux représentant environ 70 p. 100 de nos activités. L'autre 30 p. 100 est consacré à d'autres créneaux extrémistes³.

S'appuyant sur les témoignages qui lui ont été présentés, le comité recommande :

Recommandation 1 – Que le gouvernement érige en infraction le fait d'être membre d'un groupe terroriste au Canada.

B. Les foyers de radicalisation

Selon les témoignages, Internet joue un rôle prépondérant, quoique non déterminant, dans la diffusion dans idéologies extrémistes. S'il s'avère, comme l'estime M. Bélanger, que la plupart des personnes qui se tournent vers l'extrémisme violent adoptent la première idéologie qui donne un sens à leur vie, il ne faut pas sous-estimer le pouvoir qu'a Internet de présenter des solutions simplistes à des problèmes complexes.

Comme il a été soulevé dans un article du *National Post* le 26 juin 2015,

Il faut environ 30 secondes pour créer un compte Twitter et communiquer avec quelqu'un en Syrie, puis les algorithmes de Facebook proposent des sites similaires et des personnes ayant des intérêts semblables. En raison du flux constant d'images de décapitations et d'enfants portant des armes à feu, ces réalités deviennent normales. L'EIII a rédigé un guide de voyage sur le territoire qu'il contrôle ainsi qu'un guide sur la manière de vivre le jihad en « occident » [...] L'EIII et al-Qaïda produisent tous deux des revues en anglais⁴.

Par exemple, lors de sa comparution devant le comité, Craig Forcese, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, a fait remarquer que :

[L]es données empiriques sur le rôle d'Internet dans la radicalisation [...] donnent à penser que ça peut faciliter les choses, mais que ce n'en est pas la cause. La radicalisation menant à la violence dépend de relations personnelles étroites et de la présence d'une figure dirigeante charismatique au cœur d'un mouvement de

³ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 décembre 2014 (Guertin).

⁴ Catherine Solyum, « [Bomb-making instructions, execution videos and 46K pro-ISIL Twitter accounts: Path to jihad runs wild online](#) », *National Post*, 26 juin 2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

radicalisation, et Internet n'en est pas la cause. Je pense qu'il faut prendre garde à l'idée que la réglementation d'Internet réglerait les problèmes de radicalisation⁵.

Un autre témoin a mentionné l'importance de l'interaction humaine dans le processus de radicalisation. Selon M. Littlewood, professeur à l'Université Carleton, « [l]e basculement dans la violence et l'action repose souvent sur d'autres formes de contacts humains et dépend, par exemple, de la pression des pairs et d'autres choses du même genre. La réglementation d'Internet, des images, et cetera, ne va pas faire disparaître notre problème⁶. »

Où donc sont exercés ces contacts humains et ces pressions par les pairs? La réponse dépend de l'idéologie radicale. Par exemple, Anders Behring Breivik, le terroriste qui a tué 77 citoyens norvégiens le 22 juillet 2011, a affirmé qu'il était membre de plusieurs groupes extrémistes.

Pour lutter contre le discours violent, il faut relever les éléments problématiques de l'idéologie jihadiste. Certains témoins ont indiqué au comité que certaines mosquées et écoles religieuses se trouvent au centre de la diffusion de messages extrémistes au Canada. Le comité a entendu le témoignage de Michelle Waldron, qui affirme que son fils a été radicalisé dans une mosquée à Ottawa. Ce dernier a été arrêté pour voies de fait peu après l'attentat du 22 octobre 2014 sur la Colline du Parlement. Selon M^{me} Waldron, son fils a été profondément influencé par les enseignements reçus dans les années 1990 :

Le wahhabisme, aussi appelé salafisme, dont les adeptes peuvent se qualifier d'ahl al-hadith, d'ahl al-sunnah ou de zahiriste, repose sur l'idéologie même qui est à la base des monstres incontrôlables que sont l'État islamique, Al-Qaïda, al-Chabaab et Boko Haram. Il ne s'agit peut-être pas de la seule influence ultraconservatrice qui existe parmi les musulmans, mais, vu les milliards de dollars qu'injecte l'Arabie saoudite pour alimenter sa machine à propagande politique, il s'agit du courant le plus prolifique et omniprésent. Et c'est l'idéologie qui a été inculquée à mon fils, ici à Ottawa⁷.

Confirmant la gravité de la menace, Ayaan Hirsi Ali, ex-membre des Frères musulmans et ex-parlementaire devenue auteure à succès et agrégée supérieure de la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard, a indiqué au comité que :

Vu de l'extérieur, pour le non-musulman, surtout à l'Ouest, où l'on croit en la liberté de religion et de conscience, il est tout à fait légitime de permettre aux nouveaux arrivants d'établir des réseaux d'écoles, de mosquées et de centres islamiques, car

⁵ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 8 décembre 2014 (Forcese).

⁶ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 8 décembre 2014 (Littlewood).

⁷ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 1^{er} décembre 2014 (Walrond).

cela est conforme à nos libertés et nos droits, mais nous nous intéressons rarement au contenu de ce que l'on y prêche et promeut⁸. [TRADUCTION]

Selon M^{me} Ali, « tant que le Canada, les États-Unis et les autres pays occidentaux n'auront pas bien défini le problème et appris à le cerner, nous ne pourrons pas combattre efficacement les influences radicales et la propagation du terrorisme islamique⁹ » [TRADUCTION].

Le National Council of Canadian Muslims a toutefois dit ne pas être d'accord avec cette évaluation de la situation.

C. Ce qui pousse les gens à la radicalisation

Jocelyn Bélanger, professeur du département de psychologie à l'Université du Québec à Montréal, a expliqué au comité que « [c]roire que les radicalisés sont des êtres cinglés et qu'ils n'ont pas toute leur tête, c'est commettre notre première erreur en ce qui concerne l'élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le terrorisme. L'hypothèse de l'instabilité mentale reflète plutôt notre incompréhension profonde du processus de radicalisation¹⁰. »

Il a avancé que « le besoin d'adopter une attitude radicale est dicté par le désir d'être quelqu'un, d'être important et respecté ». Essentiellement, les gens adhèrent à des idéologies radicales car ils sont en « quête de sens¹¹ ».

Prenant note des préoccupations soulevées par les témoins au sujet de la dimension idéologique du processus de radicalisation, le comité recommande :

Recommandation 2 – Que le gouvernement se donne pour priorité d'étudier et de freiner la progression de l'extrémisme violent au Canada, en particulier l'idéologie propagée par le mouvement fondamentaliste islamique mondiale.

D. Incidence de la radicalisation sur les familles et services de soutien à leur disposition

Le terrorisme et la radicalisation ne sont pas des phénomènes qui se produisent de manière isolée. Il y a souvent des signes de radicalisation que peuvent remarquer la famille, les amis et les intervenants de première ligne. Il faut faire plus pour aider ces groupes et leur donner les moyens de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

⁸ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 8 juin 2015 (Ali).

⁹ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 8 juin 2015 (Ali).

¹⁰ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 8 décembre 2014 (Bélanger).

¹¹ *Ibid.*

De nombreuses mesures peuvent et doivent être prises à l'échelle communautaire.

Des représentants de services policiers et d'agence de renseignement ont noté que la stigmatisation constitue un obstacle aux enquêtes. Ces services ont besoin de la confiance des communautés pour qu'ils puissent communiquer avec les membres des communautés dans la sphère précriminelle, avant qu'il soit trop tard et que les personnes en viennent à commettre des actes. Les membres des communautés doivent faire confiance aux services policiers pour leur transmettre de l'information essentielle leur permettant de prévenir des actes violents.

Parmi les mesures nécessaires, on compte également la mise en place de programme de prévention, des initiatives efficace pour déconstruire le discours violent et de mesures de soutien pour aider les « communautés à risque » à aborder ces questions. Des policiers ont indiqué que les efforts de communication avec la communauté dans la « sphère précriminelle » figurent parmi leurs travaux les plus efficaces.

En outre, il est clairement nécessaire de lutter contre l'extrémisme violent sur Internet afin de déconstruire le discours violent. Il s'agit d'un défi considérable, selon Rafal Rohozinski, attaché de recherche supérieur à la fondation SecDev, à Ottawa. Il a décrit au comité les recherches menées à la fondation sur l'utilisation que font les extrémistes des médias sociaux¹². Ces recherches visent à mieux adapter l'élaboration et la diffusion de messages déconstruisant le discours extrémiste auprès des « communautés à risque ».

SecDev se fonde sur l'analyse de données pour relever le contenu généralement associé à des opinions radicales dangereuses diffusées sur les médias sociaux. L'objectif, a expliqué M. Rohozinski, n'est pas de cibler ou d'identifier des groupes et des personnes, mais plutôt d'utiliser le contenu caractéristique afin d'établir des ressources pour lutter contre le discours violent que pourront utiliser les enseignants, les écoles, les groupes communautaires, les leaders et les professionnels de la santé et de la santé mentale – ceux qu'il appelle les « gardiens » – dans les secteurs où les besoins se font le plus sentir.

On déploie des efforts pour renforcer les moyens dans les communautés à risque, où, souvent, les parents ne réagissent pas assez rapidement aux dangereux changements de personnalité chez leur enfant, où le personnel des organismes d'application de la loi n'est pas toujours à l'affût des signes de changements et où les personnes qui prennent conscience de la radicalisation au sein d'une communauté hésitent parfois à signaler leurs préoccupations aux autorités.

Des témoins ont dit s'inquiéter du traitement réservé aux femmes dans les communautés à risque. Homa Arjomand a raconté qu'elle avait fui l'Iran seulement pour faire face aux mêmes formes d'oppression dans les communautés musulmanes du Canada. Selon son expérience de travail dans un refuge pour femmes au Canada, elle a dit que « l'apartheid sexospécifique, la ségrégation des hommes et des femmes, et l'oppression des femmes prennent les formes les

¹² Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014 (Rohozinski).

plus répugnantes et les plus scandaleuses dans ces soi-disant communautés islamiques — la polygamie, les mariages arrangés, les fillettes données en mariage [et] la traite des enfants aux fins de mariage¹³. »

Le comité reconnaît que les femmes peuvent grandement participer à la lutte contre la radicalisation et le terrorisme.

Prenant note de ces préoccupations et des risques considérables auxquels sont exposées les femmes et les filles, le comité recommande :

Recommandation 3 – Que le gouvernement travaille avec les communautés à risque, en particulier les femmes, pour encourager et appuyer les pratiques conformes aux valeurs canadiennes.

Pendant sa mission d'étude à Toronto, le comité a été informé des efforts déployés afin d'apprendre aux policiers à reconnaître les signes de radicalisation. Un représentant du Service de police de Toronto a indiqué que plus de 600 policiers de la ville ont reçu ce genre de formation. Ces agents de première ligne peuvent maintenant, lorsqu'ils sont appelés à intervenir dans une querelle de ménage, déceler certains signes et savent qu'ils doivent les signaler¹⁴.

Toujours à Toronto, un représentant du SCRS a dit au comité que le Service avait été contacté par les commissions scolaires, qui aimeraient recevoir une formation et des conseils sur le terrorisme. Le comité estime qu'il faut plus « de yeux et d'oreilles » informés pour prévenir le terrorisme et que tous les intervenants de première ligne devraient suivre ce genre de formation.

Le comité recommande :

Recommandation 4 – Que le gouvernement s'efforce de mettre sur pied un programme pour communiquer de l'information claire et précise sur les signes de radicalisation aux intervenants de première ligne, y compris les enseignants, les policiers, les agents de correction, le personnel infirmier et les médecins, et qu'il en fasse plus pour encourager les Canadiens à signaler de manière anonyme toute information ayant trait au terrorisme, à l'extrémisme criminel ou à des activités suspectes qui pourraient menacer la sécurité en communiquant avec le réseau d'information sur la sécurité nationale au 1-800-420-5805.

Recommandation 5 – Que le gouvernement établisse un programme pour appuyer les familles qui signalent la radicalisation de leurs proches et qui cherchent à obtenir de l'aide.

¹³ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 2 février 2015 (Arjomand).

¹⁴ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, mission d'étude, les 26 et 27 mars 2015.

PRÉVENTION

A. Combattre la radicalisation

En raison des craintes exprimées par les témoins et d'autres au sujet de la montée du radicalisme et de l'extrémisme au sein de la société canadienne, le gouvernement devrait appuyer davantage des groupes modérés et triés sur le volet qui offrent une réponse possible au discours extrémiste.

Pour apaiser ces préoccupations concernant l'élaboration d'un discours de lutte contre la radicalisation, le comité recommande :

Recommandation 6 – Que le gouvernement travaille avec les communautés musulmanes pour établir un discours efficace qui dénonce l'idéologie fondamentaliste islamique.

Le comité est aussi préoccupé par le fait que certains groupes au Canada ont invité des radicaux étrangers au Canada et leur ont donné des occasions d'allocutions. Les témoins ont rapporté que de larges groupes, y compris un nombre considérable de jeunes Canadiens, ont été exposés à des vues extrémistes.

Le comité recommande :

Recommandation 7 – Que le gouvernement établisse une liste, accessible au public, de visiteurs interdits, qui identifie les personnes aux idéologies radicales qui menacent la sécurité du pays et qui n'auront pas le droit de visiter le Canada.

B. Partenariats entre le gouvernement fédéral et les provinces

La lutte contre le terrorisme relève à la fois de la compétence fédérale et de la compétence provinciale. Parmi les responsabilités des provinces, on compte le maintien de l'ordre, l'éducation, les prisons où la radicalisation peut se produire et les services de santé mentale. Les responsabilités du gouvernement fédéral comprennent les services de maintien de l'ordre de la GRC et les agences de sécurité nationale et de renseignements. La coordination et la coopération sont essentielles.

Des témoins, comme Gilles de Kerchove, coordonnateur de la lutte contre le terrorisme pour l'Union européenne (UE), ont observé que les prisons sont un « incubateur de radicalisation » au sein de l'UE¹⁵. Plus près d'ici, le comité a entendu le témoignage de personnes ayant une

¹⁵ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} juin 2015 (de Kerchove).

expérience directe de la prestation de services de counseling aux détenus au Canada. Robert Groves, un psychologue clinicien d'Ottawa qui a été conseiller bénévole au pénitencier de Kingston avant sa fermeture en 2013, a réitéré qu'il faut garder un œil sur les prédicateurs amateurs en prison et sur les détenus qui les côtoient. Il a indiqué avoir été témoin de l'incroyable pouvoir que détient Mohammad Shafia, reconnu coupable de meurtre, sur environ 25 prisonniers et du fait qu'il dirige la prière du vendredi. Le commissaire du Service correctionnel Canada, Don Head, a assuré le comité que, au meilleur de sa connaissance, ce n'est pas le cas. Il a toutefois ajouté que l'islam est la religion connaissant la plus forte croissance dans les prisons : « on parle de près d'un millier de détenus qui déclarent l'islam comme culte de choix, comme religion pratiquée¹⁶. »

Le comité prend note des préoccupations au sujet de la radicalisation dans les prisons et les écoles et du fait que les provinces doivent coopérer ensemble pour combattre la radicalisation.

Le comité recommande :

Recommandation 8 – Que le gouvernement fédéral amorce et entretienne un dialogue avec les provinces dans le but de prévenir l'extrémisme et la radicalisation dans des domaines de compétence provinciale, notamment dans les écoles, les collèges, les universités et les prisons.

Selon des témoins faisant partie de la communauté musulmane et d'autres témoins, des imams formés à l'étranger diffusent une idéologie religieuse extrémiste et que le contenu de ces messages ne correspond pas aux valeurs canadiennes. Ces idées extrémistes contribueraient à la radicalisation et, si elles continuent d'être diffusées sans surveillance, pourraient devenir une source de préoccupation considérable. Comme c'est actuellement le cas en Europe, le comité recommande :

Recommandation 9 – Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les communautés musulmanes afin d'étudier les options possibles en matière de formation et de certification des imams au Canada.

C. Financement du terrorisme

Le comité souligne l'importance que revêt l'argent dans le maintien des organisations terroristes, la diffusion des messages dangereux, le financement des activités terroristes et le recrutement. En outre, il importe de rappeler qu'un attentat terroriste de grande ampleur peut exiger des moyens financiers très modestes comparativement aux pertes de vies et au coût

¹⁶ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015 (Head).

économique qu'il occasionne¹⁷. La propagande terroriste peut répandre et marteler des messages qui amènent certains citoyens à se distancer du reste de la population et à se rapprocher de l'action violente. Comme dans le cas de l'activité terroriste, des fonds limités peuvent donner une grande impulsion à des visées extrémistes¹⁸.

Des témoins ont exprimé des craintes au sujet de l'entrée, au Canada, de fonds provenant d'entités étrangères. L'argent étranger n'a pas besoin de venir de pays lointains pour susciter des interrogations sur les tentatives que font des radicaux pour asseoir leur influence au sein d'institutions canadiennes.

D'aucuns se sont aussi dits préoccupés de la capacité des organisations de sécurité de détecter les cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, vu la nature complexe des flux monétaires et les problèmes observés dans la communication de renseignements entre les organismes de surveillance¹⁹. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a confirmé au comité que, dans le cadre de son mandat, elle fait le suivi de l'argent que des entités étrangères font entrer au Canada à des fins religieuses, politiques ou éducatives. M^{me} Hawara, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, a fourni les précisions suivantes au comité :

Les organismes de bienfaisance ne peuvent pas recevoir des fonds d'États commanditaires du terrorisme; à l'heure actuelle, il y en a deux : l'Iran et la Syrie. C'est la seule exception qui existe présentement par rapport au financement qui provient de l'étranger. Par contre, les organismes de bienfaisance, dans leur déclaration annuelle, doivent nous fournir certains renseignements en ce qui concerne les dons qui proviennent de l'étranger, en apportant plus de détails pour les dons qui excèdent 10 000 \$. Toutefois, cette information est confidentielle, elle ne sert qu'à nos fins et n'est pas partagée avec le public²⁰.

Le comité a appris que le statut de huit organismes de bienfaisance avait été révoqué en raison de liens que ceux-ci entretenaient avec des terroristes. L'un d'eux, le International Relief Fund for the Afflicted and Needy (IRFAN), a été désigné comme une entité terroriste parce qu'il finance le Hamas. Il est troublant que cette désignation soit venue 10 ans après qu'un premier parlementaire ait soulevé, en 2004, des préoccupations au sujet de l'organisation en question. Par ailleurs, le fait que les dirigeants ou les employés d'organismes caritatifs dont les liens avec

¹⁷ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 20 octobre 2014 (Cosette). Voir également Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 27 octobre 2014 (Pierce).

¹⁸ Voir les propos sur le financement tenus par Syed Sohail Raza, Michelle Walrond et Salim Mansur, cités plus haut.

¹⁹ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 17 novembre 2014 (Tod). Voir également Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014 (Lamothe).

²⁰ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} juin 2015 (Hawara).

le terrorisme ont été confirmés semblent échapper à toute responsabilité est une source d'inquiétude pour le comité.

Le comité recommande :

Recommandation 10 – Que le gouvernement publie une base de données publique consultable des organismes dont le statut d'organisme de bienfaisance a été révoqué en raison de leurs liens avec le terrorisme.

Recommandation 11 – Que, lorsque le gouvernement retire le statut d'organisme de bienfaisance à un organisme pour des motifs liés au terrorisme, il tienne les personnes responsables d'être complices d'activités terroristes ou de fournir un soutien matériel à ce type d'activités.

D. Glorification du terrorisme

Différents témoins, dont le juge à la retraite John Major, l'hon. Ujjal Dosanjh et des victimes d'actes terroristes, ont exprimé des préoccupations concernant la promotion et la glorification des terroristes, un phénomène qui se trouve à l'origine de l'attentat terroriste du vol 182 d'Air India et de la radicalisation de membres de la communauté sikhe du Canada.

Le comité estime que la glorification des terroristes et de leur cause peut amener certaines personnes à vouloir imiter les actes pris en exemples, les conséquences pouvant être terribles pour des gens innocents. C'est pourquoi il est troublant de voir parfois, au Canada, des drapeaux, des bannières et des photos de « martyres » associés au terrorisme, arborés dans des lieux publics et des lieux de culte, notamment dans ceux fréquentés par les jeunes. Tout en reconnaissant le besoin de tenir compte de certaines dispositions délicates de la Charte canadienne des droits et libertés, le comité prend note des mesures d'interdiction prises en France et au Royaume-Uni à l'égard de la glorification du terrorisme, et recommande :

Recommandation 12 – Que le gouvernement mette à jour les lois canadiennes sur les crimes haineux et qu'il envisage d'interdire la glorification des terroristes, des actes terroristes et des symboles terroristes associés à l'extrémisme.

E. Information publique

Le comité estime que la population doit être informée au sujet de la menace terroriste qui pèse sur le Canada et qu'elle doit être en mesure de prendre des décisions et de faire des choix éclairés sur l'orientation des politiques et des décisions publiques en matière de sécurité²¹. Pour cette raison, la sensibilisation publique à l'égard de l'extrémisme et du terrorisme exige que les Canadiens soient avisés au sujet du statut de certaines personnes et organisations liées au terrorisme, y compris les organismes de bienfaisance.

Il est important que le gouvernement maintienne des communications directes avec les Canadiens à propos des menaces terroristes. Le comité craint que certaines déclarations du gouvernement fédéral sur la sécurité emploient des termes qui risquent d'obscurcir des renseignements importants sur les sources et les tendances du terrorisme. Par exemple, le *Rapport public de 2014 sur la menace terroriste pour le Canada*²², qui est un document très utile pour instruire les Canadiens au sujet des menaces terroristes, a été vidé de son contenu susceptible de révéler les motivations religieuses, politiques ou idéologiques revendiquées par les terroristes qui sévissent aujourd'hui dans le monde entier.

Lors de ses audiences, le comité a déploré le fait qu'il lui a été impossible d'obtenir une réponse claire des représentants gouvernementaux sur le nombre de Canadiens partis se joindre à des groupes terroristes à l'étranger.

Par exemple, le directeur du SCRS, Michel Coulombe, a répondu à une question du président, qui voulait obtenir un nombre à jour de combattants étrangers :

Pour ce qui est de faire le point, la dernière fois que j'ai comparu devant vous, j'hésitais à vous donner des chiffres, mais je peux néanmoins vous dire qu'ils sont en hausse. Il convient peut-être toutefois de corriger une donnée. Vous avez dit au début de la séance que, à l'époque, il se trouvait 145 personnes en Iraq et en Syrie. Il s'agit en fait de 145 Canadiens connus dans le monde entier, dont environ un tiers en Iraq et en Syrie, et d'autres en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen, en Libye et ailleurs. Ce chiffre global augmente tout doucement, et la plus forte augmentation concerne les Canadiens en Iraq et en Syrie. De fait, depuis trois ou quatre mois, nous avons constaté une augmentation de quelque 50 p. 100 du nombre de personnes parties pour l'Iraq ou la Syrie²³.

²¹ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 novembre 2014 (Joyal).

²² Sécurité publique Canada, *Rapport public de 2014 sur la menace terroriste pour le Canada*, consulté le 18 mai 2015.

²³ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2015 (Coulombe).

Pour que les Canadiens soient mieux informés sur les menaces pour la sécurité du pays, le comité recommande :

Recommandation 13 – Que le gouvernement informe les Canadiens sur les menaces pour la sécurité du Canada, et que les communications soient claires, qu’elles donnent des chiffres et qu’elles dressent un portrait réaliste et non ambigu de la sécurité nationale au Canada et à l’étranger.

Recommandation 14 – Que le gouvernement établisse et publie une « liste de terroristes recherchés » désignant les Canadiens visés par un mandat d’arrêt (national ou international) émis relativement à des activités terroristes.

INFLUENCE ÉTRANGÈRE AU CANADA

A. Financement de source étrangère

Le comité a appris que des Saoudiens, des Qatariens et des Koweïtiens fortunés se servent d'organismes de bienfaisance comme intermédiaires pour financer des mosquées et des centres communautaires canadiens, et ainsi promouvoir leur propre modèle fondamentaliste d'islam, le wahhabisme, au Canada²⁴. S'abstenant de nommer des pays, Richard Fadden, conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre et ex-directeur du SCRS, a néanmoins confirmé les craintes selon lesquelles des entités étrangères finançaient des institutions religieuses et « quasi religieuses » canadiennes :

Je pense que c'est un problème. C'est un problème dont nous prenons de plus en plus conscience. C'est un problème que nous partageons avec plusieurs de nos alliés occidentaux, et à ma connaissance, personne n'a encore trouvé de solution systémique. Souvent si on peut prendre connaissance d'un cas précis, on peut régler le problème, mais la difficulté c'est de prendre connaissance de ces cas précis.

[...]

En fait, dans mon poste précédent, j'ai parlé de ce sujet avec des représentants de certains des pays qui sont peut-être impliqués, et je leur ai dit que cette situation n'était pas utile. La difficulté dans bien des cas, c'est que l'argent ne provient pas de gouvernements. L'argent provient d'institutions ou de particuliers riches dans ces pays. Donc c'est deux fois plus difficile de suivre la trace de cet argent. Je ne dis pas que vous avez tort de soulever ce point. Je dis simplement que je n'ai pas de solution facile à proposer²⁵.

Un imam de Calgary, Syed Soharwardy, et d'autres témoins ont informé le comité que l'idéologie djihadiste est circulée dans les écoles et les universités, souvent sous le couvert de la liberté d'enseignement et loin des yeux du SCRS. Il a indiqué que :

L'argent est transféré de différentes façons, dont certaines sont secrètes. L'argent est acheminé par des institutions. On retrouve deux organisations au Canada. Il s'agit essentiellement d'organisations américaines qui exercent leurs activités au Canada. L'une d'elles s'appelle l'Institut AIMaghrib, et l'autre, l'Institut AIKauthar. Ces deux organisations travaillent dans les universités, et non les mosquées. Toutes deux donnent des exposés et organisent des colloques. Ce sont ces instituts qui lavent le cerveau de ces jeunes au cours de leurs exposés²⁶.

²⁴ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 27 avril 2015 (Rafiq).

²⁵ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 27 avril 2015 (Fadden).

²⁶ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 2 février 2015 (Soharwardy).

Dans le même ordre d'idées, Mme Ali a indiqué que « l'Arabie saoudite et les pays du Golfe riches en pétrole qui ont absolument tout ce que l'argent peut acheter, mais [que] bon nombre d'entre eux choisissent néanmoins, pour leur philanthropie, les objectifs, les institutions, les activités et le djihadisme islamiques radicaux²⁷ ».

Le comité recommande :

Recommandation 15 – Que le gouvernement mette en œuvre des mesures pour prévenir l'entrée de fonds étrangers au Canada dans le cas où les fonds, les bailleurs de fonds ou les bénéficiaires ont été associés à un mouvement de radicalisation.

B. Infiltration d'organismes et d'événements canadiens

Le comité a été étonné d'apprendre que la GRC n'a pas de politique nationale lui dictant explicitement de consulter régulièrement le SCRS dans le cadre de ses activités de liaison et autres. De même, les agents des services locaux d'application de la loi ne connaissent peut-être pas bien les personnes avec lesquelles ils font affaire et ne savent pas si celles-ci ont été identifiées par le SCRS comme des radicaux, des extrémistes, des sympathisants ou des terroristes. L'honorable Ujjal Dosanjh, ministre fédéral et ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, qui a été victime de terrorisme, a informé le comité que les personnages politiques sont souvent invités à participer à des événements sans savoir qui se trouve à ces rencontres et quelle porte cela ouvre.

Du soutien est offert aux dirigeants, mais nombreux sont ceux qui ne savent pas où obtenir de l'aide ou qui ne demandent pas les conseils de spécialistes, comme le SCRS ou le Centre intégré d'évaluation du terrorisme, lesquels peuvent fournir des renseignements classifiés et non classifiés sur des individus et organismes. De toute évidence, il faut faire preuve de plus de diligence raisonnable et offrir plus d'information aux cadres supérieurs du gouvernement et aux dirigeants politiques.

Le comité recommande :

Recommandation 16 – Que le gouvernement travaille avec le SCRS et le conseiller à la sécurité nationale pour veiller à ce qu'une séance d'information soit offerte, au moins une fois par année, aux dirigeants fédéraux et provinciaux concernés pour qu'ils soient au courant des menaces pour la sécurité du Canada sur leur territoire.

Recommandation 17 – Que les autorités gouvernementales établissent un protocole avec le SCRS afin que les citoyens participant à des activités de liaison avec le public soient obligatoirement soumis à une vérification.

²⁷ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 juin 2015 (Ali).

POURSUITES

Le comité constate que la menace que fait peser le terrorisme sur la sécurité du Canada s'est considérablement alourdie. Au cours des dernières décennies, plusieurs Canadiens ont été condamnés par des tribunaux pour avoir planifié des attaques à cibles multiples visant à causer de nombreux décès au pays. Des Canadiens s'étant ralliés à des groupes terroristes hostiles au Canada et à ses alliés ont proféré des menaces. Le comité a appris que 80 Canadiens sont rentrés au pays après avoir pris part à des activités de groupes fondamentalistes islamiques. Un grand nombre d'entre eux ont combattu et reçu une formation de terrorisme, de sorte qu'ils peuvent représenter un risque pour la sécurité du Canada. Or, il y a eu relativement peu d'accusations, de poursuites et de condamnations à l'endroit de personnes ayant participé ou fourni un appui matériel au mouvement djihadiste.

Le comité s'inquiète du peu de poursuites intentées pour le financement d'activités terroristes. Il a appris que de 2009 à 2014, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a relevé 683 transactions liées au financement d'activités terroristes, mais qu'aucune poursuite n'avait encore été intentée en vertu des dispositions applicables du *Code criminel*.

De même, mis à part la condamnation en 2010 de Prapaharan Thambithurai, qui était accusé d'avoir recueilli des fonds pour les TLET, aucune accusation n'a été portée contre des personnes appuyant des groupes terroristes désignés comme les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET), le Hamas, le Hezbollah ou l'International Islamic Relief Fund for the Needy and Afflicted.

Le comité a entendu les représentants des services de police et de sécurité dire que leurs forces sont mises à rude à preuve par leurs responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme²⁸. M. de Kerchove a expliqué au comité qu'en Europe, les djihadistes usent beaucoup de ressources à leur retour. Selon lui, « quand on n'a pas de preuve, il faut faire un suivi discret. Des professionnels m'ont dit qu'il faut 20 à 25 agents de sécurité pour exercer ce genre de surveillance 24 heures par jour, 7 jours sur 7, et, si j'en juge par le pays que je connais le mieux [Belgique], c'est bien au-delà de nos ressources²⁹. »

La GRC a annoncé récemment que 600 agents habituellement chargés d'exercer d'autres fonctions pressantes liées à la sécurité seront dorénavant affectés à la lutte contre le terrorisme, ce qui montre l'importance qu'elle accorde à la lutte contre cette menace Canada.

Pour contrer la menace du fondamentalisme islamique, des représentants de services policiers ont recommandé la prévention, y compris le counseling et les activités de liaison auprès des communautés et des particuliers. Or, on ne sait pas vraiment ce que donnent ces interventions. Le meurtre en 2014 de l'adjudant Patrice Vincent par Martin Couture-Rouleau est un exemple

²⁸ Voir « [Counter-terrorism work has 'sidetracked' 300 RCMP criminal probes](#) ». *CBC News*, 7 mars 2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁹ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} juin 2015 (de Kerchove).

d'efforts importants déployés en vain par la police pour lutter contre la radicalisation. Dans ce cas, le père avait informé la police que son fils avait été radicalisé, et on avait retenu les services de l'imam local pour le déradicaliser. La police avait demandé qu'une ordonnance de ne pas troubler la paix soit prise contre M. Couture-Rouleau, mais la demande avait été rejetée par le service des poursuites pénales.

Le comité signale que ce genre d'ordonnances est d'une efficacité limitée lorsqu'il s'agit de gérer la menace que représentent les djihadistes. Les organismes d'application de la loi et le service des poursuites pénales doivent redoubler d'efforts pour porter des dossiers devant les tribunaux. C'est une question d'accorder aux accusés une audience impartiale et de vérifier la preuve. D'ailleurs, les Canadiens s'attendent à ce que la GRC et le procureur général du Canada imposent les peines les plus lourdes en cas de menaces terroristes et à ce qu'ils se servent de nos lois à des fins de dissuasion dans la mesure du possible.

Un officier supérieur de la GRC a indiqué que le programme de lutte contre l'extrémisme de son organisation, qui prévoit des interventions fondées sur la prévention plutôt que les poursuites, se limite aux personnes « qui n'ont pas encore franchi le seuil de la violence extrémiste³⁰ ». Diverses dispositions du *Code criminel* du Canada portent sur des crimes qui ne sont pas « violents » de nature, mais qui doivent quand même faire l'objet de poursuites.

Étant donné que quelque 145 Canadiens ont quitté le pays pour se joindre à des groupes terroristes à l'étranger, le comité se demande si les organismes nationaux de sécurité et d'application de la loi se sont prévalus de tous les recours légaux à leur disposition. Notons, par exemple, l'article 83.181 du *Code criminel*, entré en vigueur le 15 juillet 2013, en vertu duquel le fait de quitter ou de tenter de quitter le Canada dans le but de commettre ou de faciliter un acte terroriste constitue une infraction. Pourquoi cette disposition a-t-elle été utilisée si rarement avant le départ de suspects? Jusqu'à présent, elle a servi à condamner Mohamed Hersi, qui a tenté en 2014 de se joindre à un groupe terroriste à l'étranger et, plus récemment, à porter des accusations contre deux frères d'Ottawa, Carlos et Ashton Larmond.

Ce constat est troublant, puisque, selon les autorités, quelque 93 Canadiens – qu'on appelle des « voyageurs à haut risque » – ont cherché à quitter le Canada pour prendre part à des activités terroristes³¹.

À sa comparution devant le comité, l'honorable John Major, ancien juge à la Cour suprême du Canada et président de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India, a répété la demande de la Commission : qu'une équipe spécialisée dans les poursuites pour terrorisme au sein du ministère de la Justice Canada :

³⁰ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 17 novembre 2014 (Cuillierier).

³¹ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 27 octobre 2014 (Paulson).

Spontanément, comme ça, j'imagine que le ministère de la Justice pourrait former un groupe d'avocats dont l'unique responsabilité serait les poursuites antiterroristes, un peu comme on le fait avec les poursuites liées aux drogues. Il y a des avocats au ministère de la Justice qui sont uniquement responsables des poursuites pour des crimes liés aux drogues. Ce sont des agents nommés par le ministère de la Justice qui font le gros du travail dans les provinces.

Selon moi, le même format pourrait s'appliquer dans le cas des enquêtes sur les actes terroristes et des poursuites antiterroristes. Il y aurait des avocats dédiés à cette tâche. Ce serait semblable à ce qui se fait dans le cas des poursuites engagées par le gouvernement fédéral³².

Compte tenu des difficultés qu'il faut surmonter afin de pouvoir porter des accusations, intenter des poursuites et obtenir des condamnations, et du besoin de renforcer la capacité du Canada de combattre les menaces terroristes en se servant des moyens de dissuasion que sont les lois adoptées par le Parlement, le comité recommande :

Recommandation 18 – Que le gouvernement établisse, au sein du ministère du Procureur général du Canada, une équipe spécialisée d'avocats chargés des poursuites intentées dans les affaires de terrorisme, et qu'il s'assure que les juges choisis pour instruire ces affaires ont des antécédents et la formation requis en matière de terrorisme.

Recommandation 19 – Que le gouvernement incite les services de police et les procureurs de la Couronne à appliquer les dispositions du *Code criminel* dans les domaines en question, notamment ceux qui concernent le terrorisme dans les sphères criminelles et précriminelles.

Des témoins ont exprimé des préoccupations au sujet du rôle des procureurs généraux fédéral et provinciaux; selon eux, le besoin d'obtenir leur consentement avant le dépôt d'accusations relatives au terrorisme impose des obstacles bureaucratiques inutiles. Par exemple, Marc Parent, directeur du Service de police de la Ville de Montréal, a indiqué que l'obtention du consentement du procureur général exige plusieurs étapes et ralentit le processus. Une solution, selon lui, consisterait à accorder une spécialisation au niveau du champ de compétences du procureur, ce qui créerait une sorte de guichet unique³³.

La centralisation du processus de dépôt d'accusations sous l'autorité de la GRC et du Service des poursuites pénales du Canada, dans le cas des infractions de terrorisme visées par l'article 83, semble entraîner trop de complications. En outre, elle fait appel à une approche extrêmement prudente relativement au dépôt d'accusations, ce qui risque de miner le caractère dissuasif de la loi et l'intention du Parlement.

³² Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015 (Major).

³³ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014 (Parent).

Pour régler ce problème, le comité recommande :

Recommandation 20 – Que le *Code criminel* soit modifié pour que les organisations d'application de la loi concernées aient le pouvoir de déposer des accusations relatives au terrorisme, sans avoir à demander d'abord l'autorisation du procureur général du Canada ou de tout autre ministre fédéral ou provincial.

DILIGENCE ET DISSUASION

A. Analyse préalable

Il ne faut pas s'en tenir à une vérification des antécédents criminels avant la rencontre. Il faut aussi vérifier si les personnes ou groupes encouragent les messages qui sèment la dissension ou préconisent l'intolérance. Les activités de liaison du gouvernement peuvent conférer un caractère légitime à des personnes ou groupes qui en sont indignes si l'on ne fait pas preuve de diligence raisonnable.

À ce chapitre, le comité reconnaît les conséquences négatives de la collaboration de la GRC à *Unis contre le terrorisme*, un document décrit comme un manuel de lutte contre la radicalisation. Même si la GRC a indiqué au comité qu'elle avait retiré son appui peu après la publication du guide, le comité reste préoccupé par le fait que ce document, qui est diffusé à l'échelle nationale et internationale, donne l'impression d'avoir l'aval de la GRC.

En ce qui concerne la diligence raisonnable et la vérification, le comité s'est fait dire qu'il faut surveiller de plus près les Frères musulmans, un organisme qui aurait établi des liens étroits au Canada par l'entremise de diverses organisations qui sanctionnent son mandat. Des témoins ont affirmé que les organismes associés aux Frères musulmans ont des objectifs cachés qui ne respectent pas nécessairement les valeurs canadiennes en matière de pluralisme, d'égalité entre les sexes et de vues laïques. De plus, on sait que les Frères musulmans encouragent la radicalisation. Par exemple, Lorenzo Vidino, un éminent spécialiste des Frères musulmans, a résumé la situation comme suit lors de sa comparution :

Tout d'abord, ces organisations n'ont pas, d'un point de vue strictement idéologique, entièrement condamné la violence. Je parle des mouvements transnationaux hétérogènes, alors je simplifie les choses. De manière générale, le mouvement n'a pas renoncé à la violence prise en tant qu'instrument susceptible de lui permettre de faire avancer sa cause. Il a renoncé aux tactiques violentes, mais sans grande conviction.

Deuxièmement, dans certaines situations, ces groupes appuient directement la violence. De nombreuses organisations liées à la confrérie, notamment ici au Canada, financent des organisations désignées terroristes : le Hamas et ce que nous voyons actuellement en Libye, par exemple, où la confrérie participe directement à la violence aux côtés de groupes djihadistes. C'est là une dynamique intéressante.

Troisièmement, il y a lieu de s'inquiéter de ce que fait la confrérie en Occident parce qu'elle adhère à certains discours propices à la radicalisation. Au sein des communautés musulmanes, certaines factions véhiculent un discours axé sur la

violence et la « victimisation », deux notions extrêmement dangereuses quand elles sont combinées³⁴.

Prenant note des efforts déployés par le passé pour inscrire le Hamas, le Hezbollah et les TLET à la liste des entités terroristes et du besoin urgent de prévenir la radicalisation, le comité recommande :

Recommandation 21 – Que les Frères musulmans et les groupes qui y sont étroitement associés fassent l'objet d'une enquête du SCRS de manière prioritaire afin de déterminer s'ils devraient être désignés des entités terroristes.

B. Poursuites-baillons

La possibilité de débattre ouvertement est l'un des éléments essentiels de toute démocratie. Ce n'est pas pour rien que la liberté d'expression est appelée « la première des libertés ». Sans elle, il serait impossible de contester les autorités publiques et leurs représentants, et de mettre les idées à l'épreuve. Cela dit, le Canada, comme bien d'autres démocraties libérales, reconnaît certaines exceptions à la liberté d'expression. Par exemple, la nécessité de protéger sa réputation fait en sorte qu'on peut poursuivre quelqu'un pour diffamation au Canada.

Dans les dernières années, cette exception à la liberté d'expression a suscité des questions sur la façon dont les lois sur la diffamation sont exploitées dans le but de dissuader les gens de parler avec franchise du terrorisme et d'autres menaces pour la sécurité. À différentes occasions, la plupart du temps dans le contexte de débats publics sur terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation, les plaignants ont allégué qu'ils avaient été diffamés et ont intenté des poursuites contre ceux qui, à leur avis, ont porté atteinte à leur réputation en déclarant ou en insinuant qu'ils sont liés ou qu'ils ont une affinité avec des radicaux.

De plus en plus de gens craignent – notamment en Ontario – que certains abusent du recours aux tribunaux pour intenter des poursuites destinées à museler les défenseurs et à dissuader le reste de la population de s'exprimer. Les parties ciblées par ces poursuites, y compris les médias, savent que parler de certaines personnes ou organisations, même dans des mots responsables, peut aboutir à une poursuite coûteuse. Et même s'il gagne en cour, il est peu probable que la totalité des coûts payés puisse être récupérée par le défendeur. On aura alors compris le message : certaines personnes ou organisations, peu importe que les preuves contre elles soient convaincantes, doivent être considérées inattaquables dans le contexte d'un examen public responsable sur leurs liens possibles avec des extrémistes.

D'autres témoins, tels que M. Dosanjh et le juge Major, ont indiqué que le recours aux tribunaux pour faire taire la population constituait une menace pour l'exercice de la liberté d'expression au

³⁴ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015 (Vidino).

Canada et la tenue de discussions responsables sur les enjeux d'importance nationale ou régionale.

Le comité félicite l'étude effectuée récemment par le gouvernement de l'Ontario sur ce sujet important, et il voit favorablement le projet de loi présenté par le procureur général de la province.

Le comité recommande :

Recommandation 22 – Que le gouvernement fédéral encourage les gouvernements provinciaux à adopter des lois qui protègent les Canadiens qui participent au discours public de poursuites vexatoires.

A. Examen et surveillance

Le comité a appris de nombreux témoins que, à mesure que sa réponse à la menace terroriste évolue, le Canada doit aussi adapter ses capacités d'examen et de reddition de comptes. Par exemple, le directeur exécutif du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), Michael Doucet, a souligné le besoin d'intégrer le travail de son comité et d'autres organismes de surveillance :

La capacité du CSARS de suivre le fil et de mener des examens conjoints est absolument nécessaire pour assurer la reddition de comptes. Grâce au projet de loi C-51 il y aura davantage de communications d'information pour assurer la sécurité nationale. Par conséquent, plus de 100 institutions du gouvernement du Canada peuvent partager de l'information relativement aux activités qui sapent la sécurité du Canada sans qu'il y ait de normes claires en matière de divulgation. Dix-sept ministères ayant un lien avec la sécurité nationale, y compris le SCRS, sont énumérés dans la loi comme étant les destinataires de cet échange d'information. Sur ces 17 ministères, seulement 3 font l'objet d'un organisme d'examen distinct et ces organismes d'examen représentés ici aujourd'hui ne sont pas en mesure de suivre l'information de l'organisme qu'ils examinent lorsqu'elle est transmise à d'autres institutions du gouvernement du Canada. Elles ne peuvent pas non plus mener d'examens conjoints. Ces contraintes législatives sur le CSARS feront en sorte qu'il sera progressivement plus difficile pour nous de donner des assurances sans équivoque sur les activités du SCRS au Parlement et aux Canadiens³⁵.

Si les ministères et les organismes nationaux de sécurité étaient intégrés plus étroitement, mais que les mécanismes d'examen et de reddition de comptes demeuraient séparés, la population pourrait perdre de la confiance dans le système, car des questions de bien-fondé pourraient rester sans réponse.

Le comité est d'accord avec les représentants des organismes de sécurité et les spécialistes qui ont insisté sur l'importance d'assurer une surveillance crédible de l'appareil gouvernemental de la sécurité et du renseignement par le biais de mécanismes d'examen ou de surveillance, selon le cas. Ces mécanismes, dont fait partie le CSARS, un groupe indépendant de surveillance du gouvernement, peuvent encourager un fonctionnement efficient, efficace et responsable au sein des ministères et des organismes examinés. Il peut en résulter, par ricochet, un regain de confiance de la population dans les institutions de sécurité et leur fonctionnement, de même qu'une coopération accrue du public à la lutte antiterrorisme.

Le comité recommande :

³⁵ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 23 avril 2015 (Doucet).

Recommandation 23 – Que le gouvernement établisse, entre les organismes nationaux d'examen de la sécurité, des passerelles législatives permettant le partage d'information entre ces organismes, le transfert d'enquêtes, la conduite d'enquêtes conjointes et la coordination dans la préparation de rapports, et qu'un processus d'examen indépendant soit mis en œuvre au sein des ministères et des organismes intéressés par la sécurité nationale, le cas échéant.

B. Recherche

Le comité reconnaît que le terrorisme, qui prend des formes variées, suscite des questions sérieuses et complexes auxquelles nous devons répondre si nous voulons être capables de l'éradiquer. Comme les témoins l'ont fait remarquer, il est essentiel de comprendre les dimensions religieuses, politiques et idéologiques du terrorisme, selon le contexte. Mais la compréhension des dimensions psychologiques peut aussi s'avérer cruciale, surtout dans les cas de radicalisation. L'analyse des aspects financiers est indispensable. La compétence en matière de renseignement l'est tout autant. La capacité du Canada de faire des recherches ciblées et fiables dans les dossiers voulus revêt donc une grande importance.

Depuis cinq ans, Sécurité publique Canada a consacré plus de 10 millions de dollars à la recherche sur le terrorisme dans le cadre du projet Kanishka, nommé ainsi en l'honneur du vol 182 d'Air India, qui a été la cible d'un attentat à la bombe ayant causé la mort de 331 personnes, dont 268 Canadiens. Le projet rappelle l'importance de comprendre la radicalisation. Le financement fédéral a d'ailleurs permis d'établir une bonne base pour comprendre le terrorisme. Aujourd'hui, il est urgent d'appuyer les projets qui aident de façon directe et pratique les communautés à risque, et notamment les femmes, à lutter contre la menace croissante que font peser la radicalisation et l'extrémisme.

Par conséquent, le comité recommande :

Recommandation 24 – Que le gouvernement repense le projet Kanishka en partenariat avec les provinces et les municipalités selon une formule de partage des coûts en mettant l'accent sur les projets pratiques qui renforcent les capacités des « communautés à risque », notamment les femmes, et en encourage les établissements postsecondaires à se pencher sur les questions liées au terrorisme et à la radicalisation.

C. Planification de la protection civile

L'histoire internationale regorge d'exemples d'attaques perpétrées simultanément par différentes cellules dans divers endroits, comme celles de l'Armée républicaine irlandaise et celles qui ont visé Mumbai (Inde) en 2008. Les « 18 de Toronto » planifiaient des attaques dans deux grandes villes canadiennes, des cibles multiples étant visées dans l'une d'elles, Toronto. À

la suite de l'attentat perpétré sur la Colline du Parlement à Ottawa, en 2014, beaucoup de questions ont été soulevées concernant la planification de la protection civile au Canada.

Lors de la mission d'étude du comité à Toronto, le Service de police de Toronto a fait part de ses préoccupations sur les questions d'interopérabilité entre les intervenants municipaux, provinciaux et fédéraux en cas d'urgence. Il a aussi indiqué que, comme d'autres corps policiers municipaux, il aimerait que Sécurité publique Canada fasse preuve d'un plus grand leadership dans la prestation de formation normalisée aux premiers intervenants en cas d'urgence découlant d'un acte terroriste³⁶. Il est important que tous les ordres de gouvernement du Canada puissent collaborer à la planification de la protection civile.

Le comité recommande :

Recommandation 25 – Que le gouvernement incite Sécurité publique Canada à collaborer davantage avec les municipalités, les provinces et le secteur privé afin de faciliter la planification de la protection civile contre le terrorisme, et que cet effort comprenne une analyse permettant d'établir que la *Loi sur les mesures d'urgence* est toujours utile et adéquate.

³⁶ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, mission d'étude, 26 et 27 mars 2015.

ANNEXE 1 – TÉMOINS

Organization	Nom/titre	Date
41 ^e Législature – 2 ^{ième} Session		
À titre personnel	Ayaan Hirsi Ali, fondatrice, Fondation AHA	8 juin 2015
Agence du revenu du Canada	Alastair Bland, directeur, Division de la revue et de l'analyse, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires	1 ^{er} juin 2015
Conseil européen	Gilles de Kerchove, coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme	1 ^{er} juin 2015
Agence du revenu du Canada	Cathy Hawara, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires	1 ^{er} juin 2015
À titre personnel	Christine Duhaime, avocate et procureure, Duhaime Law	11 mai 2015
Service correctionnel Canada	Don Head, commissaire	11 mai 2015
À titre personnel	Matthew Levitt, directeur, Programme Stein sur le contre-terrorisme et le renseignement, Washington Institute	11 mai 2015
À titre personnel	Lorenzo Vidino, directeur, Programme sur l'extrémisme, Centre for Cyber and Homeland Security, Université George Washington	11 mai 2015
À titre personnel	Anita Anand, professeure de droit, Faculté de droit, Université de Toronto	4 mai 2015
À titre personnel	Robert Groves, psychologue	4 mai 2015

À titre personnel	Christian Leuprecht, professeur agrégé, Département de science politique et d'économie, Collège militaire royal du Canada	4 mai 2015
À titre personnel	Clark R. McCauley Jr., professeur, Département de psychologie, Université de Bryn Mawr	4 mai 2015
The Canadian Network for Research on Terrorism, Security, and Society (TSAS)	Lorne Dawson, codirecteur, Université de Waterloo	23 février 2015
The Canadian Network for Research on Terrorism, Security, and Society (TSAS)	Daniel Hiebert, codirecteur, Université de la Colombie-Britannique	23 février 2015
Point de Bascule	Marc Lebuis, directeur	23 février 2015
À titre personnel	Mahdi Qasqas, psychologue provisoire autorisé, Services auprès de la jeunesse et des familles musulmanes	23 février 2015
À titre personnel	Shahina Siddiqui, Association des services sociaux islamiques	23 février 2015
À titre personnel	Balraj Deol	16 février 2015
À titre personnel	L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., ancien ministre	16 février 2015
À titre personnel	Dave Hayer	16 février 2015
À titre personnel	L'honorable John Charles Major, ancien juge de la Cour suprême du Canada	16 février 2015
À titre personnel	Homa Arjomand, coordonnatrice de la campagne pour la défense des droits des femmes en Iran	2 février 2015
À titre personnel	Zijad Delic, imam	2 février 2015
À titre personnel	Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto	2 février 2015
À titre personnel	Syed Badiuddin Soharwardy, imam	2 février 2015

À titre personnel	Jocelyn Bélanger, professeur, Département de psychologie, Université du Québec à Montréal	8 décembre 2014
À titre personnel	Craig Forcese, professeur agrégé, Faculté de droit (Section de common Law), Université d'Ottawa	8 décembre 2014
Sûreté du Québec	Lieutenant Sylvain Guertin, chef, Service des enquêtes sur la menace extrémiste	8 décembre 2014
Sûreté du Québec	Jocelyn Latulippe, directeur général adjoint, Grande fonction des enquêtes et de la sécurité intérieure	8 décembre 2014
À titre personnel	Jeremy Littlewood, professeur adjoint, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton	8 décembre 2014
À titre personnel	Salim Mansur, professeur, University of Western Ontario	8 décembre 2014
Service de police régional de Peel	Brian Adams, chef adjoint	1 ^{er} décembre 2014
Service de police de la Ville de Montréal	François Bleau, inspecteur, Division des services de renseignements	1 ^{er} décembre 2014
Service de police d'Edmonton	Rod Knecht, chef	1 ^{er} décembre 2014
Service de police de la Ville de Montréal	Bernard Lamothe, directeur adjoint, Enquêtes spéciales	1 ^{er} décembre 2014
Service de police de la Ville de Montréal	Marc Parent, directeur	1 ^{er} décembre 2014
À titre personnel	Michelle Walrond, mère d'un homme radicalisé	1 ^{er} décembre 2014
Muslim Canadian Congress	Tarek Fatah, membre fondateur	24 novembre 2014
Muslims Facing Tomorrow	Syed Sohail Raza, directeur	24 novembre 2014
SecDev Foundation	Rafal Rohozinski, chargé d'études principal	24 novembre 2014

Gendarmerie royale du Canada	Surintendante Shirley Cuillierier, directrice générale, Partenariats et relations externes	17 novembre 2014
Gendarmerie royale du Canada	Sergente Renuka Dash, officier responsable par interim, Police fédérale, mobilisation du public	17 novembre 2014
Sécurité publique Canada	John Davies, directeur général, Politique de sécurité nationale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale	17 novembre 2014
Sécurité publique Canada	Anna Gray-Henschel, directrice principale, Division des politiques sur la sécurité nationale	17 novembre 2014
Sécurité publique Canada	Gary Robertson, sous-ministre adjoint, Secteur de la sécurité et de la cyber-sécurité nationale	17 novembre 2014
Association canadienne des chefs de police	Sous-commissaire Scott Tod, Police provinciale de l'Ontario, coprésident du Comité sur l'antiterrorisme et la sécurité nationale	17 novembre 2014
Service canadien du renseignement de sécurité	Tom Venner, directeur adjoint, Politiques et partenariats stratégiques	17 novembre 2014
Service des poursuites pénales du Canada	George Dolhai, directeur adjoint des poursuites pénales	3 novembre 2014
Service des poursuites pénales du Canada	Ursula Hendel, avocate principale, Direction des poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord	3 novembre 2014
À titre personnel	L'honorable sénateur Serge Joyal, C.P., ancien vice-président du comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme	3 novembre 2014
Service des poursuites pénales du Canada	Brian Saunders, Directeur des poursuites pénales	3 novembre 2014
Gendarmerie royale du Canada	Mike Cabana, sous-commissaire, Police fédérale	27 octobre 2014

Gendarmerie royale du Canada	Peter Henschel, sous-commissaire, Service spécialisé de la police	27 octobre 2014
Gendarmerie royale du Canada	Bob Paulson, commissaire	27 octobre 2014
Service canadien du renseignement de sécurité	Michael Peirce, directeur adjoint, Renseignement	27 octobre 2014
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	Luc Beaudry, gestionnaire, Groupe du renseignement sur le financement du terrorisme	20 octobre 2014
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	Gérald Cossette, directeur	20 octobre 2014
Service canadien du renseignement de sécurité	Jeff Yaworski, directeur adjoint des opérations	20 octobre 2014